



Commune de TAILLEBOURG
Compte-Rendu du Conseil Municipal

Jeudi 20 décembre 2018 à 20h30,
à la Mairie de Taillebourg
Salle de réunion

sur convocation du 15-12- 2018

Présents : Pierre TEXIER, Sylvie ALBERT, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Bruno CHEVALIER, Ludovic ERABLE, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO-BISHOP, Thomas TAVERNIER, Marie-Claude CUBILLO

Absents excusés : Gérard GALLAIS a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Gillian BROOME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Mickaël BENARD a donné pouvoir Pierre TEXIER, Babette RICHAUD a donné pouvoir à Marie-Claude CUBILLO

Absents : Jean-François DECQ

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du 16/11/2018
- 2) Délibération-Budget Annexe Lotissement
- 3) Délibérations : Réorganisation du Secrétariat
- 4) Délibération : Plan DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) Prestation de la RESE
- 5) Projets 2019 (orientation Budgétaire 2019)
- 6) Révision du Plan Communal de Secours
- 7) Salles des fêtes : Ecran projection/Rideaux/Publicité pour augmenter locations (sur Site Internet)
- 8) Permis de démolir Bâtiments SNCF
- 9) Adhésion annuelle « Sites et Cités remarquables ».
- 10) Convention RASED
- 11) Infos : 30 Millions d'amis
- 12) Demande de Subventions de MFR Cravans
- 13) Enquête INSEE sur l'Emploi-Chômage-Inactivité
- 14) Questions diverses :

Ouverture de séance : Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour comme suit.

- 1) Adoption du PV du 16/11/2018
- 2) Délibération-Budget Annexe Lotissement
- 3) Délibérations : Réorganisation du Secrétariat
- 4) Délibération : Plan DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) Prestation de la RESE
- 5) Projets 2019 (orientation Budgétaire 2019)
- 6) Révision du Plan Communal de Secours
- 7) Salles des fêtes : Ecran projection/Rideaux/Publicité pour augmenter locations (sur Site Internet)
- 8) Permis de démolir Bâtiments SNCF
- 9) Adhésion annuelle « Sites et Cités remarquables ».
- 10) Convention RASED
- 11) Infos : 30 Millions d'amis
- 12) Demande de Subventions de MFR Cravans
- 13) Enquête INSEE sur l'Emploi-Chômage-Inactivité
- 14) Arrêté de circulation nocturne sur les chemins communaux
- 15) Délibération SEMIS
- 16) Questions diverses.

Vote : tous pour

- Compte-tenu de la présence, dans la salle de conseil, d'un agent administratif et d'une autre personne ;
- Compte-tenu du caractère confidentiel des propos à tenir et du contenu des informations à évoquer concernant d'autres agents à l'ordre du jour n°3.

Monsieur le maire invoque la loi pour la tenue de l'ordre du jour n°3 :

Article L2121-18 du CGCT

- Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Monsieur le Maire demande à ce que les procurations ne soient pas « activées » considérant que ces faits surviennent à l'instant et que les conseillers ayant donné procuration n'étaient pas informés.

Vote : une abstention et 9 pour

1) Adoption du PV 16/11/2018

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu et met au vote l'adoption du PV.

Vote : tous pour

2) Délibération Budget Annexe Lotissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement Vallon des Mottes » lié à l'aménagement du terrain Section ZL n°165-166 dédié aux activités de commerces et de services ainsi qu'au logement.

Il précise que ce budget sera assujetti à la TVA.

La création de ce budget permettra :

- Le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats,
- De Décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées,
- De faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA),
- D'isoler les risques financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé Budget Annexe du Lotissement Communal Le Vallon des Mottes
- APPROUVE le budget présenté qui s'équilibre à la somme de 253 436,98 euros.

Vote : tous pour

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VALLON DES MOTTES

Dépenses

Recettes

Arti cle	Libellé	Montant HT	Arti cle	Libelle	Montant HT
6015	Terrains à aménager [(5433 + 490) x 8,2]	48568,6	7015	Vente de terrains (37,50 x 5433)	203737,5
605	Travaux (SDEER, Orange, Réseaux, VRD, ...)	183418,2			
	Entreprise TP + 151855 euros			Montant de la surface non vendue imputable au projet scolaire	18375
	SDEER + 10000 euros			37,50 x 490	
	Desserte AEP + 7793,20 euros			Travaux de voirie et de desserte imputable au projet scolaire	31324,48
	Raccordement EU + 2266,02 euros				
	Orange Telecom + 1560 euros				
	Orange - Fibre + 2944 euros				
	Espaces verts + 7000 euros				
6045	Frais d'études	21450,16			
	SARL Synergeo (Dossiers PA, ...) + 8550 euros				
	SARL Synergeo (Maîtrise d'œuvre) + 11090 euros				
	Coordinateur SPS + 963 euros				
	Divers + 847,16 euros				
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	253436,98		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	253436,98

3) Délibérations : Réorganisation du Secrétariat

Les conseillers ferment les volets de la salle de conseil pour assurer le huis-clos.

Monsieur le maire explique le contexte concernant la découverte de nouveaux dysfonctionnements dans le service administratif de la mairie. En effet, suite à la prise de contact de monsieur GANTHY avec les représentants de l'association « les marchés de l'espoir », il fait lecture d'un courrier d'excuse envoyé au président de cette association concernant les subventions prévues au budget (2016-2017-2018) mais jamais versées à ladite association, par négligence des personnes en charge de ce suivi (élue de l'époque considérée et agent administratif).

Rappel des missions de l'agent impliqué (extraits) :

.....« **Accompagner et conseiller les élus dans le processus décisionnel*

**Préparer et assurer le suivi des décisions municipales*

** Préparation du budget, élaboration et suivi des procédures*

** Gestion de l'exécution budgétaire ».....*

Monsieur le Maire fait lecture d'un autre courrier à l'attention du président du Centre de Gestion pour l'informer de la situation préoccupante dans laquelle est placée la municipalité au regard du comportement de cet agent.

Il informe le Conseil que l'ensemble des élus d'encadrement a signé ledit courrier, excepté monsieur le 1er Adjoint : (pas de commentaire du 1er Adjoint)

D'autre part, il souhaite supprimer, sauf cas exceptionnel (dont les élections) les heures supplémentaires des agents.

Pour cela il s'agirait de confier la permanence d'un samedi par mois à un agent avec récupération sur son temps de travail, et le deuxième samedi par mois serait assuré à tour de rôle par une permanence du maire et des adjoints.

Monsieur GANTHY explique qu'en augmentant le temps de travail d'un agent à temps non complet de 4 h par semaine, payé par la suppression des heures supplémentaires de tous les agents, le financement en serait largement assuré et selon les simulations il y aurait aussi une diminution de la moyenne du coût horaire des agents. De même la répartition de l'enveloppe budgétaire serait plus équitable entre tous les agents.

Monsieur TAVERNIER précise que les heures supplémentaires lorsqu'il y en a, en particulier pour les élections, devraient être, selon les directives du Centre de Gestion, proposées en priorité aux agents qui ne sont pas à temps complet.

Suite à l'exposé et au tableau récapitulatif sur le maintien des charges salariales du secrétariat (pas d'augmentation) préparé et présenté par monsieur GANTHY, il est proposé les délibérations suivantes :

La délibération 2.1 (extraits) :

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide la suppression, à compter du 1er avril 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (24/35ème) d'adjoint administratif,

Décide la création, à compter du 1er avril 2019 d'un emploi permanent à temps non complet (28/35ème) d'adjoint administratif

Autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et adopte ledit tableau à compter du 1er avril 2019,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Précise que des crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 11 pour, 3 abstentions

La délibération 2.2 : reprise de compétence de la « gestion de la paye » confiée au CdG.

Monsieur le Maire souhaite reportée cette délibération en attendant de juger de la complexité de la « retenue à la source ».

Vote : tous pour

La délibération 2.3 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la réorganisation envisagée du service administratif et soumet aux votes les nouvelles dispositions concernant le personnel.

Monsieur le Maire indique que le personnel administratif bénéficie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui vise à favoriser certaines fonctions comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle prend la forme d'un ajout de points à l'indice majoré et constitue donc un complément de rémunération.

La NBI constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions pour l'obtenir. Ainsi, son versement est obligatoire pour la collectivité.

Elle est prise en compte pour la retraite et fait l'objet d'une cotisation vieillesse.

Compte tenu de la réorganisation du service administratif, Monsieur le Maire souhaite que la NBI soit réexaminée pour le personnel.

A ce titre, il soumet au vote du conseil les modifications suivantes :

Mme Angélique Val-Harvoire cesse de bénéficier de 25 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019 compte tenu de la modification de sa fiche de poste et bénéficiera de 15 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés de retrait et d'attribution de la NBI concernant Mme Angélique Val-Harvoire,
- Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Vote : 11 pour, 3 abstentions

La délibération 2.4 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la réorganisation envisagée du service administratif et soumet aux votes les nouvelles dispositions concernant le personnel.

Monsieur le Maire indique que le personnel administratif bénéficie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui vise à favoriser certaines fonctions comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle prend la forme d'un ajout de points à l'indice majoré et constitue donc un complément de rémunération.

La NBI constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions pour l'obtenir. Ainsi, son versement est obligatoire pour la collectivité.

Elle est prise en compte pour la retraite et fait l'objet d'une cotisation vieillesse.

Compte tenu de la réorganisation du service administratif, Monsieur le Maire souhaite que la NBI soit réexaminée pour le personnel.

A ce titre, il soumet au vote du conseil les modifications suivantes :

Mme Katia Boyer cesse de bénéficier de 15 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019 compte tenu de la modification de sa fiche de poste et bénéficiera de 25 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés de retrait et d'attribution de la NBI concernant Mme Katia Boyer,
- Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Vote : 11 pour, 3 abstentions

La délibération 2.5 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la réorganisation envisagée du service administratif et soumet aux votes les nouvelles dispositions concernant le personnel.

Monsieur le Maire indique que le personnel administratif bénéficie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui vise à favoriser certaines fonctions comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle prend la forme d'un ajout de points à l'indice majoré et constitue donc un complément de rémunération.

La NBI constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions pour l'obtenir. Ainsi, son versement est obligatoire pour la collectivité.

Elle est prise en compte pour la retraite et fait l'objet d'une cotisation vieillesse.

Compte tenu de la réorganisation du service administratif, Monsieur le Maire souhaite que la NBI soit réexaminée pour le personnel.

A ce titre, il soumet au vote du conseil les modifications suivantes :

Mme Christine Texier cesse de bénéficier de 20 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019 compte tenu de la modification de sa fiche de poste et bénéficiera de 25 points de majoration à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés de retrait et d'attribution de la NBI concernant Mme Christine Texier,
- Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Vote : 11 pour, 2 contre, 1 abstention

Les conseillers rouvrent les volets de la salle de conseil.

4) Délibération : Plan DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) Prestation de la RESE

Monsieur le Maire explique la nécessité d'une parfaite connaissance du patrimoine DECI de la Commune pour réaliser son schéma. Celui pourra être réalisé par la RESE à la condition que la Commune soit adhérente à la RESE au titre du Contrôle DECI.

Monsieur le Maire présente l'étude faite et les tarifs proposés par la RESE.

La prestation proposée par la RESE inclut plusieurs phases d'études incompressibles qui correspondent aux étapes et missions suivantes :

PRESTATION ETUDE ET REALISATION DECI	Prix RESE € HT
Préparation des fichiers cartographiques avec DECI existante, réseau AEP, recherche des études hydrauliques recensement des problématiques DECI connues à la RESE, préparation document enquête de terrain, prise de rdv (collectivité)	1 jour
Visite sur le terrain (accompagné ou non) et renseignements tableau des risques et travail en mairie avec le service urbanisme	1 jours
Travail d'études (réalisation tableau de synthèse des risques présents) analyse de la DECI existante avec réalisation d'une cartographie communale & élaboration d'un programme d'amélioration de la DECI avec établissement d'une carte communale	1 jours
Validation par le SDIS puis restitution et présentation étude en mairie	1 jour
Soit un total de 4 jours pour l'établissement d'un Schéma communal DECI avec un coût moyen journalier de 650 € ht : Soit 4 X 650	2 600 € HT

Un devis spécifique propre à la Commune sera réalisé pour prendre en compte le nombre de villages et le besoin ou non d'une étude hydraulique.

Un travail préliminaire peut être effectué par la Commune (cartographie réalisée par monsieur TEXIER) et la RESE tiendrait compte de ce travail suffisamment abouti en diminuant le nombre de jours de prestation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'offre proposée par la RESE dans le cadre de la réalisation du schéma communal DECI
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette réalisation.

Vote : Tous pour

5) Projets 2019 (orientation Budgétaire 2019)

Monsieur le Maire présente quelques orientations dont il faut déjà débattre pour le budget 2019.

Création d'un petit terrain de basket pour les jeunes (réhabilitation de l'ancien terrain, à côté du Camping-Car park).

Mise en place d'un « chantier de batellerie » dans les douves. Monsieur ARROYO-BISHOP n'est pas d'accord, il reproche au Maire de ne pas avoir évoqué ce projet plus en amont avec les gens de la commission patrimoine. Il évoque lui la construction d'un « trébuchet » grand format (pièce d'artillerie médiévale à contrepoids). Monsieur le Maire note, à entendre son exposé déjà bien documenté et bien muri que monsieur ARROYO-BISHOP n'a pas non plus informé « plus en amont » sur ce projet. Echanges vifs mais constructifs entre monsieur ARROYO BISHOP et monsieur TEXIER (sans doute, la mise en évidence d'une même passion pour le Patrimoine). Le débat est lancé.

Reprise de la réfection du mur de soutien de l'aire de Camping-Car Park.

Monsieur le Maire tient à la reprise de ce chantier, souligne qu'au-delà de « Patrimoine », il s'agit en l'espèce de la conduite générale de la politique municipale (mener à terme une opération engagée depuis de nombreuses années, attrait général de la commune, environnement visuel, demandes des administrés, etc.) et que cette décision est du ressort de l'ensemble du conseil municipal et qu'elle sera donc soumise au vote des conseillers.

Poursuite du projet de nouvelle Ecole (SIVOS)

Poursuite du projet Passerelle sur la Rutelière (unanimité)

6) Révision du Plan Communal de Secours :

La présentation du plan communal de secours est reportée car toutes les vérifications de mise à jour ne sont pas terminées. Il sera présenté ultérieurement.

7) Salles des fêtes :

Monsieur le maire indique que la location de la salle des fêtes et du parc du château ne sont pas accessibles sur le site internet de la commune. Il propose de créer un document attractif à consulter sur le site avec les indications de coût des locations et de réservation car il trouve qu'au regard des équipements et du tarif, nous pouvons largement développer ce potentiel de ressources financières. A cet égard, il rappelle que la priorité sera donnée aux demandeurs « plein tarif » comme nous l'avons défini dans le contrat général de location.

8) Permis de démolir Bâtiments SNCF :

Monsieur le maire indique que suite à une « bataille » auprès de la SNCF menée depuis 2015 (déjà évoqué en conseil municipal), la gare et le bâtiment en ruine aux abords du passage à niveau affichent le « Permis de Démolir », ce qui présage d'une destruction prochaine.

9) Adhésion annuelle « Sites et Cités remarquables ».

Monsieur le maire propose de reporter le principe de cette adhésion annuelle et d'en vérifier la pertinence avec monsieur ARROYO-BISHOP.

10) Convention RASED

Monsieur GANTHY informe le conseil qu'il a participé à une réunion au collège de St Savinien le 14 novembre 2018 sur invitation de l'Inspecteur d'Académie de la circonscription. Cette réunion concernée le fonctionnement du RASED. (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)

Il indique que, comme pour le fonctionnement des écoles, les communes prennent en charge le budget de fonctionnement de ce réseau d'aide spécialisée pour qu'il dispose d'un matériel adéquat (jeux, cahiers de passation de tests...) et permettent à chaque enfant, donc à chaque famille, de pouvoir bénéficier d'un éclairage psychologique gratuit dans l'école de sa commune. L'estimation du budget de fonctionnement annuel, hors test psychométrique est de 25 à 30 euros par classe. Une délibération pour attribuer cette participation devra être prise par le SIVOS Taillebourg-Annepont.

11) Fondation 30 Millions d'amis

Monsieur le maire fait lecture de la facture payée par l'association 30 Millions d'Amis dans le cadre des traitements des chats errants. Cette dernière indique qu'elle ne pourra plus complètement subventionner les communes dans ce cadre et propose un coût estimatif de 1750 € pour 50 chats à stériliser. Monsieur le Maire est contre cette démarche qui déresponsabilise les gens qui abandonnent leurs animaux et proposent un traitement au cas par cas.

Vote : tous contre la convention avec 30 Millions d'amis

12) Demande de Subventions de MFR Cravans

La maison familiale rurale de Cravans demande par courrier une participation financière de la commune.

Vote : tous contre

13) Enquête INSEE sur l'Emploi-Chômage-Inactivité

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de l'INSEE qui informe qu'une enquêtrice mandatée, **munie d'une carte officielle, va visiter, tout au long de l'année 2019**, un échantillon de logement tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire.

14) Arrêté de circulation nocturne sur les chemins communaux

Monsieur le Maire informe qu'il met en place un arrêté contre la circulation nocturne sur les chemins communaux (extraits)
«

Considérant qu'il a été fait état, par des personnes assermentées, d'actions illégales de chasse, la nuit ;

Considérant qu'il a été retrouvé dans les bacs collectifs d'ordures ménagères de la commune, des carcasses d'animaux sauvages ;

Considérant qu'il a été retrouvé dans les bois, aux abords des chemins ruraux, des dépôts sauvages d'ordures ;

Considérant que ces actions illégales sont de nature à :

- Détériorer les espaces naturels, les paysages, les sites ;

- Compromettre la tranquillité et la sécurité des citoyens ;

- Menacer les espèces animales ou végétales.

Considérant que l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage des chemins ruraux. »

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules à moteur (4x4, quad, moto, etc.), toute l'année, est interdite de nuit sur la totalité des chemins ruraux de la commune

ARTICLE 2 : Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines, aux entreprises intervenant dans le cadre de travaux saisonniers, aux services techniques habilités par la municipalité.

..... »

15) Délibération SEMIS

Monsieur le maire fait lecture d'une délibération avec la SEMIS (prorogation du bail) et le propose au vote.

Vote : tous pour

16 Question diverses.

Monsieur le maire :

- s'interroge sur le coût du sapin de la place du marché acheté pour les fêtes de fin d'année (360 € alors que le même coûte 177 € à Leclerc, vu à la Mairie de Fenieux.)

- fait lecture d'un courrier d'un collectionneur de figurines qui voudrait des renseignements sur l'ancienne usine de Taillebourg.

- fait lecture d'un courrier du Procureur de la République (abandon des poursuites pour les graffitis rue du port). Monsieur le Maire pense que dans ce cas, il n'est pas judicieux de poursuivre compte tenu du coût de l'avocat et des sommes à récupérer.

- fait lecture d'un courrier de l'association de dressage de chiens truffiers (demande d'utilisation du terrain de foot). Il pense qu'il faudra reconsidérer les mises à disposition aux associations extérieures l'année prochaine (tarifs).

- informe sur le vote à la CDC d'un nouveau « repassage » à la Taxe ordures ménagères au dépend de la Redevance ordures ménagères au regard du budget de cette dernière et de la création d'un groupe contre la gouvernance actuelle de la CdC dont il fait partie.

- indique que l'association « Les Baladins » a avantagement mis en scène la vitrine de l'ancienne boucherie et remercie vivement les personnes qui décoorent leur vitrine, notamment Sylvie ALBERT.

Monsieur Daniel ARROYO-BISHOP indique qu'il travaille sur la conception d'un trébuchet pédagogique et fonctionnel qui pourrait faire l'objet de démonstrations de tirs. Il précise la complexité des réglages et évoque la dernière utilisation historique connue effectuée en Amérique Latine au 16^{ème} siècle.

Monsieur Ludovic ERABLE évoque la demande d'une personne concernant le manque d'éclairage de la rue « des boutons d'or. » Monsieur Daniel ARROYO-BISHOP propose de faire l'inventaire des dysfonctionnements. Monsieur le Maire indique que dans le cadre du nouveau PLU il faudra prendre en compte l'extension de la voirie vers le terrain vague si nous faisons des travaux d'amélioration.

Monsieur Thomas TAVERNIER indique que des chiens de chasse divaguent régulièrement dans le village des Maçons. Monsieur le maire en informera le garde-chasse.

Monsieur Bruno CHEVALIER :

Indique qu'un cahier de doléance est à la disposition des administrés à la mairie ;

Informe que la municipalité a sollicité la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour envisager de nouvelles pratiques environnementales suite aux interdictions successives de l'utilisation des pesticides.

La FREDON précise dans sa conclusion :

- le diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics est une étape importante parmi les actions que peut mener la collectivité afin de réduire les pollutions engendrées par les pesticides.
- la clé de la réussite du changement de pratiques de la commune consiste à intégrer les habitants à cette démarche.
- la formation des agents aux techniques alternatives leur permettra de mieux gérer la mise en place des méthodes préventives : paillage, végétalisation, intégration de la végétation dans tous les aménagements.
- des relevés de biodiversité permettront de rendre compte de l'importance de certaines zones pour la faune et la flore locale et ainsi de valoriser les changements de pratiques dans ces secteurs.

Concernant la Synthèse des aménagements et du matériel préconisé par site :

Au cimetière :

- Fleurissement des bords de murs à l'extérieur et à l'intérieur
- Végétalisation des inters-tombes avec du Sedum ou autres fleurs
- Végétalisation des allées avec de la fétuque rase
- Utilisation du rabot

Pour la voirie :

- Fleurissement des pieds de murs
- Fleurissement des pieds d'arbres
- Enherbement spontané de certaines zones gravillonnées (vers le château)

Madame Sylvie ALBERT informe que « La chorale d'Eole » cherche un local pour ces répétitions. Cette association peut proposer en contrepartie des concerts gratuits. Le conseil propose la salle des fêtes. Un calendrier de réservation devra être élaboré pour ne pas interférer avec les autres activités. Pas d'objection du conseil sur le principe.

Monsieur Philippe GANTHY fait lecture d'une demande de l'association « Fontcouverte en marche » concernant la demande de stationnement des véhicules près du cimetière le 13 janvier prochain. Le conseil répond favorablement à cette demande.

Madame Marie-Claude CUBILLO propose de faire installer une cabane à livre aux abords de la mairie.

Fin de réunion à 0h17